

Sur les chemins de l'égalité

Travail

1848	Élisa Lemonnier fonde le premier atelier de couture pour les femmes
1874	Interdiction du travail des femmes dans les mines
1885	Les femmes sont autorisées à entrer comme dactylographes dans les services d'État
1892	Interdiction du travail de nuit ; repos hebdomadaire, journée de 11 heures
1900	Journée de 10 heures pour les femmes et les enfants
1901	Les femmes participent aux élections du Conseil du Travail
1907	Loi autorisant les femmes mariées à disposer de leur salaire
1909	Congé maternité de 8 semaines, sans traitement
1910	Congé maternité de 2 mois avec traitement pour les institutrices
1920	Les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari
1927	Égalité de traitement pour les professeurs (décret)
1928	Congé maternité de 2 mois à plein traitement étendu à toute la Fonction publique
1931	Certains concours dans les ministères sont fermés aux femmes
1934	Attaques du ministre du Travail contre le travail des femmes mariées
1936	Mesures contre les femmes dans les ministères
1938	Institution d'une prime pour la femme au foyer
1940	Limitation ou interdiction des emplois publics aux femmes mariées
1942	Les femmes mariées peuvent travailler, même si leurs maris travaillent, à condition de ne pas causer de licenciement
1945	La notion de « salaire féminin » est supprimée. « A travail égal, salaire égal » s'inscrit dans la législation française
1946	Plus aucune restriction concernant le travail des femmes dans les emplois publics ne subsiste officiellement - mais

	la circulaire limitant l'accès des femmes à certaines fonctions « pour raison de service » n'est abrogée qu'en 1975
1965	Grâce à la réforme des régimes matrimoniaux, les femmes mariées peuvent exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari et percevoir, le cas échéant, l'allocation principale de chômage. Création du Comité d'études et de liaison des problèmes du travail féminin 1965 Grâce à la réforme des régimes matrimoniaux, les femmes mariées peuvent exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari et percevoir, le cas échéant, l'allocation principale de chômage. Création du Comité d'études et de liaison des problèmes du travail féminin
1967	Entrée, sur la pointe des pieds, des femmes dans les hautes sphères de l'administration 1967 Entrée, sur la pointe des pieds, des femmes dans les hautes sphères de l'administration
1970	Possibilité pour les femmes de rattraper leur retard en formation
1971	Congé maternité indemnisé à 90 %. Les mères de famille ont accès aux stages rémunérés par l'État
1972/73	Égalité de rémunération entre hommes et femmes... dans la loi
1975/76	L'accès du travail est facilité en même temps que les femmes sont touchées sévèrement par la crise économique
1975	Loi interdisant toute distinction entre les sexes dans la fonction publique, sauf exception
1977	Suppression de l'allocation de salaire unique
1982	Les femmes d'artisans ou de commerçants peuvent choisir entre trois statuts : conjoint, collaborateur, salarié ou associé 1982 Les femmes d'artisans ou de commerçants peuvent choisir entre trois statuts : conjoint, collaborateur, salarié ou associé
1983	Loi sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes 1983 Loi sur l'égalité professionnelle entre les

	hommes et les femmes
1984	Congé parental ouvert à chacun des parents salariés sans distinction de sexe
1986	Circulaire préconisant la féminisation des termes de métiers, grades et fonctions
1987	Assouplissement des restrictions de l'interdiction du travail de nuit et abolition de certaines dispositions particulières du travail des femmes
1992	Loi sanctionnant l'abus d'autorité en matière sexuelle et l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relation de travail (harcèlement sexuel). Dénonciation par la France de la convention n° 89 interdisant le travail de nuit des femmes